



**MAIRIE DE  
VILLEVEYRAC**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

**COMPTE-RENDU  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
21 AOUT 2024 à 19 HEURES**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un août à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. PEYSSON S. RUBIO A. GRANIER S. DE LA TORRE J. MICHELON C. JACQUEL D. GRANDSIRE D. VALETTE J. MALAISE M. MARTINEZ E. GARCIA M. FOUREAU J. DECOBERT V. MARQUES E. PUECH S. LAUS F.

Étaient absents : MOUNERON C. DANTAN D. DAUTHERIBES M.L. DE NITTO J. VALLAT S. SERRE B. JULIEN E. DURAND M.L. SEVERAC J.M.

Procurations : Madame MOUNERON C. a donné procuration à Madame MALAISE M.  
Monsieur DANTAN D. a donné procuration à Madame VALETTE J.  
Monsieur DE NITTO J. a donné procuration à Monsieur MARTINEZ E.  
Madame SERRE B. a donné procuration à Madame PEYSSON S.

Secrétaire de séance : MARTINEZ E.

**POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :**

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08/07/2024
- 2- Délégation du Conseil Municipal au Maire (art L2122-22)
- 3- Convention avec l'AMHDCS (Association Montpellier-Hérault pour le dépistage du cancer du sein
- 4- Autorisation donnée à Sète Agglopolé Méditerranée de recevoir les informations anonymisées relative aux DIA déposées sur le territoire de la commune
- 5- Tarifs rentrée 2024 Service Jeunesse
- 6- Présentation du rapport annuel de la SEMABATH
- 7- Approbation des comptes de la SEMABATH – Quitus aux administrateurs
- 8- Délibération portant sur le recrutement de vacataires
- 9- Création emploi permanent à temps non complet et autorisant le recrutement d'un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient
- 10- Création d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet

**1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/07/2024 ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024 a été approuvé à l'unanimité, Monsieur MARTINEZ Eric a été désigné en tant que secrétaire de séance.

**2- DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

En vertu de l'article L2122-22, Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues, ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision du Maire relative à une souscription d'un emprunt auprès de la banque Postale de 500 000€.

**3- CONVENTION AVEC L'AMHDCS (ASSOCIATION MONTPELLIER HÉRAULT POUR LE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN)**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à la signature de la convention entre la commune et l'AMHDCS (Association Montpellier Hérault pour le Dépistage du Cancer du Sein)

**Rapporteur : Madame Sandra GRANIER – adopté L'UNANIMITÉ**



#### **4- AUTORISATION DONNÉE A SÈTE AGGLOPOLE MÉDITERRANÉE DE RECEVOIR LES INFORMATIONS ANONYMISÉES RELATIVES AUX DIA DÉPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal autorise Sète Agglopôle Méditerranée à recevoir les informations anonymisées relatives aux DIA déposées sur le territoire de la commune.

**Rapporteur : Monsieur Le Maire – adopté L'UNANIMITÉ**

#### **5- TARIFS RENTRÉE 2024 SERVICE JEUNESSE**

Le Conseil Municipal modifie les tarifs du service enfance jeunesse.

**Rapporteur : Madame Stéphanie PEYSSON – adopté L'UNANIMITÉ**

#### **6- PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SEMABATH**

Le conseil Municipal prend acte du rapport annuel du mandataire pour l'exercice 2023.

**Rapporteur : Monsieur Fabien GUIRAO– PREND ACTE**

#### **7- APPROBATION DES COMPTES DE LA SEMABATH – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS**

Le conseil Municipal Approuve les comptes de l'exercice 2023 et donne quitus aux administrateurs.

**Rapporteur : Monsieur Fabien GUIRAO – adopté à la MAJORITÉ (2 abstentions MORGO C., GUIRAO F.)**

#### **8- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE RECRUTEMENT DE VACATAIRES**

Le conseil Municipal décide de recruter des vacataires pour effectuer des missions ponctuelles d'agent de service entretien, cantine ou adjoint d'animation pour la période du 1/09/2024 au 4/07/2025.

**Rapporteur : Monsieur Fabien GUIRAO– adopté L'UNANIMITÉ**

#### **9- CRÉATION EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET ET AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL LORSQUE LES BESOINS DU SERVICE OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT**

Le conseil Municipal décide de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 22h pour des fonctions d'adjoint d'animation, à compter du 22/08/2024.

**Rapporteur : Monsieur Fabien GUIRAO– adopté L'UNANIMITÉ**

#### **10- CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET**

Le conseil Municipal décide de créer un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet d'agent polyvalent à temps complet à compter du 01/10/2024, afin de mener à bien les projets suivants :

- Construction d'une salle de réception
- Création de logements à vocation sociale et un local commercial
- Construction mur de clôture

**Rapporteur : Monsieur Fabien GUIRAO– adopté L'UNANIMITÉ**

Plus de questions à l'ordre du jour.  
La séance est levée.

Le Maire  
Christophe MORGO